

## ARRETE DU MAIRE NUMERO 2024-342

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise TP EXPERIENCE concernant des travaux de remise en état des enrobés 10 avenue Paul Vaillant Couturier, 16 route de Champigny, 3 rue Anatole France et angle rue Diderot avenue Bonaparte à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 11 décembre et jusqu'au 3 janvier 2025, l'entreprise TP EXPERIENCE réalisera des travaux de remise en état des enrobés 10 avenue Paul Vaillant Couturier, 16 route de Champigny, 3 rue Anatole France et angle rue Diderot avenue Bonaparte à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3** : L'entreprise TP EXPERIENCE sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

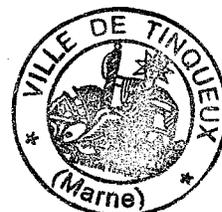
**ARTICLE 4** : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la Police Municipale,  
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,  
CITURA,  
L'entreprise TP EXPERIENCE.

Fait à Tinquieux le 9 décembre 2024.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTLINÉ